

Séance du 28 novembre 2013

PRESENTS : E.HOYOS, Présidente

Dr J.P.BAILY, Bourgmestre;

D.CADELLI, S.TRIPNAUX, R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX, Echevins ;

A.WAUTHELET, L.VANDENDORPE, F.LECHAT, B.CREMERS, F.PIETTE, J.JAUMAIN,

C.EVRARD, L.DELIRE, D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE, V.GAUX, A.WINAND,

F.LETURCQ, Conseillers Communaux ;

~~S.DARDENNE~~, Présidente du C.P.A.S. (*siégeant avec voix consultative*);

M.H. BOXUS, Directrice Générale ff;

Le Conseil Communal, en séance publique,

Mme la Présidente ouvre la séance en excusant Mme Dardenne et en annonçant une question orale du groupe Peps.

Elle donne lecture de l'article L1122-12 alinéa 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, lequel prévoit que "*sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège Communal est tenu de convoquer le Conseil aux jour et heure indiqués*"

1. OBJET : avis du Conseil Communal sur le projet de cartographie de l'éolien en Wallonie

Mr F. Piette prend la parole et annonce que les jetons de présence des mandataires Peps et PS correspondant à cette séance exceptionnelle seront reversés au C.P.A.S.

Au nom du groupe PEPS, il donne ensuite lecture du texte suivant :

"Ils ont pris leurs responsabilités et vous ?

Considérant le texte de la délibération du Conseil Communal du 13 novembre 2013 et son caractère peu compréhensible,

Attendu qu'un avis transparent et clair du Conseil Communal ne peut être qu'un signal bien perçu par le gouvernement wallon et donc facilement intégrable dans sa réflexion,

Considérant qu'une proposition de cartographie éolienne de cette ampleur et de cette importance pour Profondeville mérite le plus large consensus possible au sein du Conseil Communal, opposition et majorité confondues,

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de revoir la délibération du Conseil Communal du 13 novembre 2013,

Voici quelques données supplémentaires :

Dans le cadre de l'enquête publique, 148 avis ont été enregistrés dans le délai de rigueur à l'administration communale parmi lesquels 112 sont émis par des habitants de la commune. Tous les avis étaient défavorables.

Ils ont pris leurs responsabilités et vous ?

Enormément de communes se sont positionnées de manière défavorable : Gembloux, Havelange, Anhée, Bièvre, Fosse et Namur à l'unanimité avec les conseillers ECOLO.

Ils ont pris leurs responsabilités et vous ?

Il existe également des instances que le gouvernement wallon doit consulter dans le processus d'adoption de certaines décisions.

Parmi celles-ci :

La Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)

À la mi-novembre et après quatre réunions de travail, la Commission a donc remis son avis sur la carte positive de référence. Et cet avis est défavorable.

La commission ne voit pas comment elle pourrait se prononcer sur une carte définissant des lots et un productible, sans avoir une idée des implications «qui seront probablement définies dans un futur décret». Et puis, elle n'a pas été consultée sur le cadre de référence ni sur la carte des zones favorables, éléments qu'elle considère comme «indissociables» de la carte qui lui a été soumise. Ce qui fait de la carte positive, selon la CRAT, une «carte sans fond».

Ensuite, la CRAT considère qu'on a fait le boulot à l'envers : au lieu de fixer préalablement un objectif de productivité et de définir des lots et un potentiel productible qui vont y répondre, on aurait mieux fait de se baser sur les contraintes environnementales et sur le potentiel de raccordement sur le réseau.

La CRAT pointe aussi la « méthodologie lacunaire » qui a mené au découpage des lots, à leur nombre (30) et à la répartition du productible.

Quant au rapport sur les incidences environnementales, la CRAT considère qu'il ne correspond pas à la carte positive, mais à la carte des zones favorables, ou plutôt au cadre de référence qui définit ces zones favorables.

Enfin, elle estime que l'ensemble des critères d'exclusion définis par le cadre de référence n'ont pas été pris en compte pour définir cette carte positive, le productible a donc été surestimé, soutient-elle. (Vers l'avenir)

Ils ont pris leurs responsabilités et vous ?

Pour rappel le Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable vient de rendre son avis sur la cartographie éolienne établie par le gouvernement. Verdict: peut nettement mieux faire.

"La Région doit mettre tout en œuvre pour améliorer la qualité des documents et porter une attention particulière à la validation scientifique des données, à leur degré de précision et leur niveau d'incertitude", note le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable. Elle s'interroge sur la pertinence des résultats de l'enquête publique récemment menée et demande qu'une nouvelle enquête soit organisée.

Selon le CWEDD, seule une véritable analyse de la part du public permettra son adhésion au projet de développement éolien voulu par le gouvernement wallon.

Le cadre de référence éolien avalisé par le gouvernement est aussi vivement critiqué par le conseil.

Ainsi, par exemple, concernant les zones d'exclusion paysagère, il relève que « ces zones ne sont pas validées scientifiquement ».

Même problème concernant la diversité. Seul le principe d'exclusion des zones naturelles d'importance majeure pour les espèces sensibles a été pris en compte par le gouvernement.

Concernant le confort acoustique, si une modification majeure a été apportée par le gouvernement à propos de la limite d'éloignement des habitations par rapport aux éoliennes (450 à 600 mètres), le CWEDD regrette l'absence de mentions des infrasons et des basses fréquences dans les normes d'émission de bruit.

Autre remarque : l'interprétation trop laxiste de la période pendant laquelle on pourrait tolérer un effet stroboscopique des éoliennes.

Et puis, il y a la participation financière. Le projet éolien prévoit en effet que les développeurs permettent la participation, dans leur capital, des communes, des intercommunales et des coopératives citoyennes. Or, dit encore le CWEDD, les moyens pour sensibiliser la population et accompagner les projets participatifs sont insuffisants. (Vers l'Avenir)

Ils ont pris leurs responsabilités et vous ?

Le monde scientifique prend la parole

Dans un document que Le Vif/L'Express s'est procuré en exclusivité, onze scientifiques de renom issus de quatre universités critiquent avec virulence la cartographie du cadre de référence éolien. "Elle est inexploitable et truffée d'erreurs méthodologiques".

Effarés par l'impact d'un travail "bâclé", ces experts ont choisi d'exprimer leur point de vue quelques jours avant la fin de l'enquête publique sur l'éolien, le 30 octobre prochain. Les cosignataires, issus de quatre universités, sont des pointures dans leur domaine.

Copieusement documenté et argumenté, le document remet tout simplement en question le bien-fondé de la stratégie visant à implanter plusieurs centaines de mâts éoliens en Wallonie d'ici 2020. "Toute l'estimation du productible à installer dépend de cette cartographie, analyse Jean-Paul Donnay, professeur de l'unité de géomatique de l'ULg. Mais elle est truffée d'erreurs méthodologiques, ce qui la rend quasiment inexploitable. Et par conséquent, l'estimation politique du dossier est à la fois biaisée et surestimée. Face à ce constat indéniable, il nous semblait crucial de dénoncer la dérive politique émanant d'une carte pseudo-scientifique."

En conclusion Mesdames et Messieurs les conseillers communaux de Profondeville, il y a des thématiques sur lesquelles il faut sortir du cadre politique et prendre position pour le bien de sa commune. Un texte clair qui montre quel est l'avis du Conseil Communal sur la cartographie de l'éolien en Wallonie, me semble être la moindre des choses que nous devons à nos citoyens.

Jean-Pierre, Luc, Eric, Agnès, Stéphane, Bernadette, Pascal, Richard, et même toi Florence la balle est dans votre camp c'est vous qui choisirez la direction du vent...

Peps et le PS ont pris leurs responsabilités et vous ?

Mme la Présidente rappelle à Mr Piette l'article 24 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal qui précise que toute interpellation de conseiller à conseiller est interdite.

Mr Thiange, pour le groupe PEPS, donne lecture du texte suivant :

"Lors du conseil communal du 13 novembre, je vous ai interpellé (au nom du groupe PEPS) par rapport à ce fameux cadre éolien. Nous avons des remarques à formuler tant sur la forme que sur le fond du dossier.

Je vous résume ici nos remarques sur le fond du dossier, uniquement :

Seule commune à ne pas se positionner clairement.

Absence de mise en garde sur le danger d'une nouvelle bulle de certificats verts.

Non prise en compte des 112 avis, tous négatifs, des Profondevillois.

Proposition de modifier quelques mots afin de clarifier l'avis remis.

Nous avons eu droit à quelques tentatives de réponses, de l'Echevin Cadelli, juste après qu'il eut terminé la lecture du dernier paragraphe du projet d'avis qu'il avait, volontairement ou pas, omis de lire.

Je vous les résume également :

Sur la clarté de l'avis : « Il vaut mieux un avis très nuancé pour se faire entendre au Gouvernement Wallon. »

Sur les certificats verts : « Il ne faut pas mélanger les deux systèmes car ce ne sont pas les mêmes certificats verts. »

Sur les avis des Profondevillois : Rien, pas de réponse.

Sur la modification de quelques mots afin qu'on se rallie la majorité :Rien

Alors oui, avec ces répliques la minorité est restée sur sa faim.

Jugez plutôt : 50 % de réponses, dont une erronée et une tactiquement très contestable.

Entre le Conseil communal du 13 novembre et celui-ci, un nouvel élément nous a été transmis. Il s'agit de l'avis du Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable.

Je vous fais grâce de la lecture intégrale des 20 pages de celui-ci. Mais je ne résiste quand même pas à vous en lire un extrait.

« Le CWEDD relève que la procédure d'évaluation n'a pas été respectée dès lors que le rapport des incidences environnementales n'a pas été réalisé sur le plan/programme qu'est la carte des lots mais sur la carte des zones favorables. »

Nous n'avons cependant pas attendu cet avis pour vous mettre en garde sur certains éléments du dossier, tant sur la forme que sur le fond. Mais ce rapport vous donne une porte de sortie honorable, une justification valable pour modifier le premier avis de notre Conseil communal. Profitez-en !

Nous nous sommes donc résolus à prendre nos responsabilités et à convoquer ce conseil communal afin que notre assemblée remette un avis concret, crédible et clair.

Il est évident que si la minorité avait dû écrire in extenso l'avis qui vous est proposé ce soir, celui-ci aurait été beaucoup plus transparent encore.

Pour terminer, je rappellerai à tous les mandataires présents autour de cette table qu'ils ont été élus afin d'agir dans l'intérêt des Profondevillois et de leur milieu de vie.

J'ose espérer que vous déciderez de saisir cette main tendue de la minorité pour défendre les habitants de notre commune et émettre un avis clair sur ce plan éolien wallon.

Je vous remercie."

Mr F.Leturcq, au nom du groupe PS intervient de la manière suivante :

"Ce soir, à la demande des deux groupes de la minorité, le Conseil communal revient sur le dossier de la cartographie de l'éolien en Wallonie.

Le Groupe PS a lors de la séance du 13 novembre développé les arguments qui l'ont conduit à remettre un avis défavorable.

Je vais les résumer :

Les communes limitrophes comme Gesves ou Onhaye ont remis un avis négatif car le rapport d'incidences est incomplet.

Dans notre commune, de nombreux avis négatifs ont été exprimés lors de l'enquête publique.

Une spéculation voit le jour sur les terres agricoles de nos régions.

Les critères d'exclusion des éoliennes sont prédéterminés par le GW sans consultation préalable.

Une étude sur le potentiel venteux en RW est absente du dossier.

L'investissement financier pour construire les éoliennes afin atteindre la production souhaitée est de 400 millions d'euros par an. Un aspect financier irréalisable.

Les limites des tracés des lots ne reposent sur aucune justification.

Depuis le dernier conseil communal, quels sont les éléments qui ont changé ?

En premier lieu, l'avis avalisé majorité contre opposition est peu clair et pour tout dire incompréhensible, c'est du « ni oui, ni non » enrobé de « blabla ».

Ensuite, une Ville comme Namur a remis à l'unanimité un avis défavorable, toutes composantes politiques confondues.

D'autre part, deux rapports négatifs du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable et de la Commission régionale de l'aménagement du territoire ont été portés à notre connaissance.

Enfin dernier argument et non des moindres, ce ne sont pas 9 conseillers de l'opposition qui souhaitent approfondir le débat mais 4297 citoyens qui un jour d'octobre 2012 nous ont fait confiance pour les représenter.

Nous ne faisons pas du populisme, simplement, il faut revenir à la base même de la démocratie. Si nous sommes dans cette assemblée, nous n'en détenons la légitimité que par le vote des citoyens et nous devons les représenter. Chacun d'entre nous a été interpellé via sms, mail, courrier ou en live par les habitants de nos villages pour nous exprimer l'avis négatif sur le projet présenté.

Prendre une décision politique doit parfois aller à l'encontre de l'opinion publique mais uniquement si elle s'inscrit dans la démarche de l'intérêt collectif.

Ce n'est pas le cas ici, car nous prenons en considération les avis négatifs des spécialistes quant à la méthodologie et la qualité des informations soumises à l'enquête mais aussi les avis négatifs des communes avoisinantes et enfin dans notre propre commune, Profondeville, nous souhaitons défendre notre patrimoine, notre qualité de vie, la beauté de nos paysages. Nous nous inscrivons dans une démarche écologique dans le sens noble du terme.

En conclusion, nous demandons donc une vraie unanimité des membres du Conseil sur le texte amendé qui vous est soumis ce soir."

Mr L.Delire, au nom du groupe I.C., donne lecture du texte suivant :

"Chers Collègues,

Qu'il me soit d'abord permis en qualité d'ancien de cette assemblée, de noter que si ce n'est pas la 1ère fois que le Conseil est convoqué, non pas par le Collège, mais par 1/3 des Conseillers, c'est la 1ère fois qu'il se tient dès sa 1ère convocation.

Je veux souligner par cette constatation que c'est la présence des conseillers de la majorité qui permet la tenue de cette réunion...un peu spéciale. Et si les 8 élus IC sont présents, c'est pour éviter que soit mal interprétée une absence qui aurait été, somme toute, plus logique.

En effet, nous avons mesuré le risque d'aborder une nouvelle fois un point qui a déjà été présenté, débattu et adopté dans le strict respect de la légalité et commenté dans la dizaine de pages que compte le procès-verbal.

Si nous sommes présents c'est tout d'abord pour nous étonner grandement de découvrir que le document qui nous est soumis reprend le texte déjà voté le 13/11/2013 et déjà transmis à la tutelle auquel les groupes PS et PEPS proposent d'apporter 2 modifications.

Nous aurions pu ne pas venir parce que votre réaction sous cette forme est beaucoup trop tardive et disproportionnée mais nous sommes là.

Pour vous dire qu'au lieu de pratiquer de manière clairement illégale en vous adressant nommément à Bernadette, à Agnès, à Florence, etc... vous avez omis d'exercer votre droit de proposer au vote les modifications que vous avez trouvées utiles bien après le Conseil communal.

Et pourtant, vous disposiez du document 7 jours francs avant la décision que vous tentez de rendre caduque.

Vous nous auriez remis un tout nouveau document bien argumenté, plus intelligent que le nôtre, plus pertinent que celui que vous avez dénoncé sans équivoque comme en attestent les nombreuses pages du PV du 13 novembre, nous aurions probablement davantage hésité.

Mais là non, vous ne vous fatiguez pas du tout et vous transformez ce que la presse à Assesse a appelé une contre-proposition en quelque chose d'illisible et boiteux.

Le groupe IC s'est réuni très longuement sans influence aucune du groupe Ecolo. S'en est suivi la rédaction commune du texte présenté et voté démocratiquement le 13 novembre. Ce texte s'il est de fait plus long et s'il est plus difficile à saisir qu'un simple non comporte une série de précisions qui protègent notre territoire en utilisant des termes justes, forts, concrets qui nous permettront de donner satisfaction aux nombreuses personnes venues ici exprimer leurs craintes très justifiées et que nous partageons.

Reste l'argument « C'est bien beau tout ça » mais si les autres communes disent non nous allons forcément entre-ouvrir la porte à un tsunami d'éoliennes puisque nous serions les seuls à ne pas dire un non clair et net.

Soyez assurés que sur base de ce que nous donnons comme avis qui n'est pas une décision nous ne nous déforçons pas que du contraire. En effet, quelles communes pensez-vous seront les plus écoutées lorsqu'il s'agira de décider réellement. Celles qui ont refusé tout dialogue avec qui il n'y aura donc pas de discussion et où on imposera sans vergogne sur base des critères où celles qui au contraire de ces 1ère n'auront pas brûlé toutes leurs cartouches, qui se seront inscrites dans un dialogue constructif et responsable ?

Et être responsable c'est rester crédible quand nous devons prendre des décisions réelles sur base des demandes précises concernant telle implantation.

Nous serons vraiment plus forts alors, tous ensemble si possible, pour refuser ce que les habitants de Profondeville et particulièrement de Lesve et Arbre jugent inacceptables.

Voilà pourquoi nous maintiendrons notre position argumentée de ce mercredi 13 novembre."

Mr Thiange répond que :

1. Le groupe PEPS vous a suggéré, lors du conseil du 13 novembre, de prendre le temps de la réflexion avant d'envoyer l'avis définitif de la commune au Ministre.
2. Si l'opposition a si peu modifié le texte de départ, c'est dans un but de compromis. En effet, je vous rappelle que lors de mon intervention, j'ai clairement dit que si l'opposition avait dû écrire le texte in extenso, celui aurait été beaucoup plus clair et transparent.
3. Je vous rappelle que le groupe PEPS a déjà proposé les quelques modifications suggérées aujourd'hui, lors de

la séance du 13 novembre, et je vous invite d'ailleurs à lire le rapport de cette séance. La majorité n'a pas souhaité, à cette occasion, demander une interruption de séance.

Mme Lechat, au nom du groupe ECOLO, donne lecture du texte suivant :

"Nous estimons que l'avis rendu lors du dernier Conseil communal permettait justement d'aboutir au plus large consensus possible.

Comme l'a déjà dit Luc Delire, l'avis a été longuement préparé et discuté afin d'être constructif et circonstancié. Nous avons malheureusement dû constater que celui-ci n'a pas été suivi par tous et nous le regrettons.

Avec le Groupe IC, nous sommes bien entendu soucieux de répondre au mieux aux attentes des habitants de notre commune mais nous sommes aussi attentifs aux défis énergétiques et climatiques que la Wallonie doit relever.

En approuvant, lors du dernier conseil communal, un avis circonstancié, nous estimons que la majorité a pris ses responsabilités en étant à la fois à l'écoute de ses habitants et à la fois solidaire avec la Wallonie dans son ensemble."

Le Conseil Communal, **par 9 OUI & 12 NON** (E.Hoyos, J.P.Baily, D.Cadelli, S.Tripnaux, R.Delbascour, P.Chevalier, E.Massaux, A.Wauthélet, F.Lechat, B.Cremers, L.Delire, D.Cheval) **R E J E T T E** la demande de modification de son avis rendu en séance du 13.11.2013 sur le projet de cartographie de l'éolien en Wallonie, telle que proposée par les groupes minoritaires PEPS et PS.

2. OBJET : communication de l'avis du CWEDD sur le projet de cartographie de l'éolien en Wallonie

Cet avis ayant été largement commenté lors de l'examen du point précédent, ne soulève plus de remarque.

Question orale :

Mr F.Piette, au nom du groupe PEPS, pose la question suivante :

Radio Chevauchoir est menacée de disparition

Les services de la rémunération équitable, services qui gèrent les droits d'auteur, réclament une somme qui est établie sur bases des audiences. Des audiences qui connaissent des variations étonnantes, elles auraient triplé entre 2005 et 2006, pour devenir sept fois moins importantes entre 2008 et 2009.

La station namuroise, âgée de 32 ans, est menacée de disparition. Radio Chevauchoir affiche aujourd'hui une dette de 12 000 euros en raison d'œuvres musicales diffusées depuis 2006. Elle n'a pas cette somme et risque donc de fermer ses antennes.

Quelle est la position de la commune pour soutenir l'une des dernières radios libres du paysage culturel en Wallonie ?

Mr le Dr J.P.Baily, tout en reconnaissant le rôle social et culturel indéniable de cette radio, signale que notre Administration n'a pas la possibilité de l'aider financièrement, mais assure l'assemblée qu'il écrira, au nom du Conseil, pour solliciter un échelonnement ou une diminution de cette dette.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente, clôt la séance.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice Générale ff,

La Présidente,

M.H.BOXUS

E. HOYOS
